

PHOTO
D'IDENTITÉ
Obligatoire

Conditions d'éligibilité :

- Avoir entre 14 et 25 ans.
- Etre domicilié à Saint-Malo.

Retrait automatique au 18ème anniversaire.

JEUNE

NOM : Prénom :

Sexe (cochez) : ☐ M ☐ F

Date de naissance :/...../.....

Adresse : 35400 SAINT-MALO

Adresse mail (obligatoire) :

Tél portable du jeune :

J'autorise :

- Le responsable du dispositif « argent de poche », à transmettre au service qui m'accueillera dans le cadre des missions, la fiche sanitaire de liaison jointe et les antécédents médicaux me concernant.
- Le service m'accueillant pour une mission « argent de poche » ; à prendre, le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par mon état de santé et, à utiliser cette fiche sanitaire de liaison.

Date :

Signature du jeune :

RESPONSABLE LÉGAL

NOM : Prénom :

Tél Portable :

Adresse mail contact :

Adresse (si différente de celle ci-dessus) :

PIECES à joindre au dossier :

- | | |
|--|---|
| ☐ Photocopie d'une pièce d'identité du Jeune | ☐ Justificatif de domicile |
| ☐ Fiche sanitaire de liaison | ☐ contrat d'engagement |
| ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile | ☐ Autorisation parentale |
| ☐ le relevé d'identité bancaire (R.I.B.) | |

si le/la jeune dispose d'un compte bancaire à son nom → le RIB du/de la jeune

si le /le jeune ne dispose pas d'un compte bancaire à son nom → le RIB du/de la/des responsable.s légal.e.s + la copie du Livret de famille + l'attestation d'accord de versement signée de le/la jeune (en annexe de ce dossier).

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

En qualité de responsable légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils* s'engage :

- ☞ La Ville de Saint-Malo ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- ☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- ☞ La Ville de Saint-Malo s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM : Prénom :

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- ☐ Autorise les prises de vue de mon enfant.
☐ Refuse les prises de vue de mon enfant.

J'autorise :

- le responsable du dispositif « argent de poche », à transmettre au service qui accueillera mon enfant dans le cadre des missions argent de poche, la fiche sanitaire de liaison jointe et les antécédents médicaux..
- le service accueillant mon enfant pour une mission « argent de poche » ; à prendre, le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par son état de santé et, à utiliser cette fiche sanitaire de liaison en ce sens.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Direction éducation jeunesse

Pôle Jeunesse - Rue Salvador Allende - 35400 SAINT-MALO

Té. : 02 99 81 20 59

sij@saint-malo.fr

Dossier à remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal à retourner complet au Service Jeunesse. En cas d'absence de pièces, le dossier ne pourra pas être pris en compte.